

# 2ème Open d'Échecs de BRASSY

20 juillet 2025

## TROPHEE DU MORVAN

Championnat de cadence rapide de la Nièvre



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE TOURNOI

### Article 1 : Présentation

Morvan Echecs, en partenariat avec le CDJE58, organise le 2<sup>ème</sup> Open de Jeu d'Échecs dénommé TROPHEE DU MORVAN, Championnat en cadence rapide de la Nièvre, le dimanche 20 juillet 2025, à la salle des fêtes de BRASSY (58140).

Sous le numéro **66088**, le tournoi est homologué FIDE, avec prise en compte de l'Elo FIDE en Août 2025.

Tournoi ouvert à tout·e joueur·se licencié·e B pour la saison en cours à la F.F.E. ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

La prise de la licence B est possible lors de l'inscription sur place.

### Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE), avec l'aide du programme informatique PAPI d'Erick Mouret. Aucune protection de club, de famille.

Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Le vainqueur s'établit selon la place dans le classement général. Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023 à l'exception de l'article A3.

Seront appariés·es à la 1ère ronde tous·tes les joueurs·ses qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Une proposition de nullité ne doit intervenir que à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Un·e joueur·se ne désirant pas jouer une ronde, doit en prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard. La pratique du « bye » n'est pas autorisée.

S'agissant des spécificités du jeu en cadence rapide, durant cette manifestation, A.5 s'applique (et non A.4).

*Rappel : La partie sera perdue après le 2ème coup illégal achevé. Toutefois, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater son roi par aucune suite de coups légaux.*

### Article 3 : Cadence

Le tournoi se joue en 7 rondes, à la cadence de 17' + 3s/coup pendant toute la partie.

### Article 4 : Horaires

Accueil des participants·es : 8h30

Clôture des inscriptions : 9h45

- Ronde 1 à 10h00
- Ronde 2 à 11h00
- Ronde 3 à 12h00

Pause déjeuner de 13h00 à 14h00

- Ronde 4 à 14h00
- Ronde 5 à 15h00
- Ronde 6 à 16h00
- Ronde 7 à 17h00

Remise des prix : 18h

### Article 5 : Droits d'inscriptions

En dehors des frais<sup>(1)</sup> liés à la prise de licence, les droits d'inscriptions au tournoi de parties en cadence rapide sont :

- 15 € (10 € jeunes) avant le 14 juillet,
- 20 € (15 € jeunes) sur place

Une réduction est accordée à celles et ceux qui s'inscrivent au tournoi de parties en cadence blitz le samedi 19 juillet 2025.

En dehors des frais<sup>(1)</sup> liés à la prise de licence, les droits d'inscriptions aux deux tournois sont :

- 20 € (12 € jeunes) avant le 14 juillet,

25 € (16 € jeunes) sur place

<sup>(1)</sup> Prix de la licence B, sur place : 10 € pour les adultes, 5 € pour les jeunes.

## Article 6 : Prix

### Prix du tournoi

1<sup>ère-er</sup> au classement général : 130 €,

2<sup>ème</sup> au classement général : 80 €,

3<sup>ème</sup> au classement général : 60 €,

1<sup>ère</sup> féminine (si 3 féminines) : 40 €,

1<sup>ère-er</sup> jeune (si 3 jeunes) : 30 €,

1<sup>ère-er</sup> de la 1<sup>ère</sup> tranche ELO : 15 €,

1<sup>ère-er</sup> de la 2<sup>ème</sup> tranche ELO : 15 €,

...

Pas de tranches ELO si moins de 5 inscrits,

1 seule tranche ELO si moins de 13 inscrits

2 tranches ELO si moins de 21 inscrits

3 tranches ELO si moins de 29 inscrits

4 tranches ELO si moins de 37 inscrits

5 tranches ELO si moins de 45 inscrits

6 tranches ELO si moins de 53 inscrits

7 tranches ELO si moins de 61 inscrits

Et ainsi de suite ...

Les prix sont garantis si 40 inscrits au tournoi pour le classement général.

Le prix pour la 1<sup>ère</sup> féminine si au moins 3 féminines parmi les 40 inscrits au tournoi.

Le prix pour le ou la 1<sup>ère-er</sup> jeune si au moins 3 jeunes parmi les 40 inscrits au tournoi.

La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 4<sup>ème</sup> ronde.

Répartition des Prix : Les prix ne sont pas cumulables. Les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties à la joueuse, au joueur, ayant le meilleur départage.

Chaque joueur·se reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Les joueurs·ses primés·es doivent être présents·es à la remise des prix.

**Attribution du Titre de Champion·ne de la Nièvre  
de parties en cadence rapide  
au 1<sup>er·e</sup> du classement général licencié·e dans un club de la Nièvre.**

## Article 7 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu

gain = 1,

nulle =  $\frac{1}{2}$ ,

perte = 0

Le départage entre les ex aequo est effectué

par le Buchholz Tronqué,

puis le Cumulatif,

puis la Performance en cas de nouvelle égalité.

## Article 8 : Forfaits

Le délai de forfait est de 10 minutes.

Tout·e joueur·se faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié·e à la ronde suivante.

## Article 9 : Rappels

Les téléphones mobiles devront être éteints. Si le téléphone mobile d'un·e joueur·se sonne dans l'espace de jeu, le (ou la) joueur·se en question perd la partie. Un·e joueur·se forfait (absent·e sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré·e comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié·e pour la ronde suivante.

## Article 10 : Arbitres

Arbitre Principal : Mickaël BOILEAU (Arbitre Fédéral Élite 2)

Arbitre Adjoint : Patrick GUYOT (Arbitre Fédéral Club)

## Article 12 : Engagements

Tous·tes les participants·es s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout·e contrevenant·e pourra recevoir un avertissement.

Les blitz et analyses sont interdits dans la salle de jeu.

L'Arbitre Principal  
Mickaël BOILEAU

L'Organisateur  
Antoine AUZOU  
Président Morvan Echecs